



CONDITIONS & MENTIONS LEGALES

proprietaire.icade-immobilier.com

L'ensemble des offres présentées sont valables du 10 septembre au 31 octobre 2020, dans la limite des stocks disponibles et sous réserve de la signature de l'acte authentique dans les délais prévus au contrat préliminaire.

Elles sont susceptibles de modifications à tout moment sans informations préalables et sous réserve des stocks disponibles. Détails et renseignements auprès des Conseillers Commerciaux sur les espaces de vente.

⁽¹⁾ Le prêt à taux 0 %

Sous réserve de respecter les conditions fixées aux articles L 31-10-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 83 de la loi de finances pour 2018, le PTZ s'adresse aux personnes, souhaitant acquérir leur première résidence principale (ou aux personnes n'ayant pas été propriétaires d'une résidence principale au cours des 2 dernières années). Pour en bénéficier, il faut remplir les conditions de ressources déterminées annuellement en fonction de la localisation du bien et de la composition du ménage. Le montant du PTZ est plafonné en fonction de la localisation du bien et de la composition du foyer selon un barème et il ne peut excéder le montant du ou des autres prêts d'une durée au moins égale à deux ans concourant au financement de la même opération. Pour les offres de prêt émises à compter du 1er janvier 2018, le PTZ est plafonné à hauteur de 40 % du prix de l'opération dans les zones A (en ce compris A bis) et B1. Il est plafonné à hauteur de 20 % du prix de l'opération dans les zones B2 et C.

La durée et les conditions de remboursement du prêt varient en fonction de la localisation du bien, de la composition et des revenus du foyer. Sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement bancaire. Détails des conditions sur le site <http://www.icade-immobilier.com/financer-achat-immo-neuf/financements-aides/pre-taux-zero-ptz>.

⁽²⁾ Le Dispositif Pinel :

La loi de finance 2018 adoptée le 30 décembre 2017 et publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2017 a reconduit le dispositif Pinel (article 199 novovicies du Code général des impôts) pour 4 ans. Il est applicable aux investissements locatifs dont l'acte authentique aura été signé avant le 31 décembre 2021.

Cependant, La loi de finances 2020 a supprimé ce bénéfice pour les logements individuels, en limitant ainsi les investissements réalisés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 uniquement aux logements collectifs.

Par conséquent les VEFA (Vente en Etat d'Achèvement), portant sur des maisons individuelles, passées après la date du 1^{er} janvier 2021, ne seront plus éligibles au dispositif Pinel.

Il permet une réduction d'impôt sur le revenu égale à 12 % sur 6 ans, 18 % sur 9 ans et avec une possibilité de prorogation de l'engagement de location initial jusqu'à 12 ans permettant un avantage fiscal pouvant atteindre 21% du prix d'acquisition d'au plus 2 logements, retenu dans la limite de 300 000 euros (soit au maximum : 6 000 euros par an durant 9 ans et 3 000 euros pendant les 3 années suivantes), dans la limite du plafond de prix d'achat actuellement fixé à 5 500 euros/m² de surface utile.

Ce dispositif s'applique pour l'acquisition d'un logement neuf situé dans certaines zones géographiques, destiné à la location nue à titre de résidence principale pendant 6 ans minimum à un loyer plafonné, et à des locataires selon plafonds de ressources. Les durées de 6 ou 9 ans sont définies lors de la déclaration de revenus de l'année d'achèvement ou d'acquisition si elle est postérieure et d'une manière irrévocable.

Le non-respect des conditions de location (durée d'engagement, plafonds de ressources et de loyer, prise d'effet de la location dans le délai de 12 mois à compter de la date d'achèvement ou de l'acquisition ...) et/ou la non location quelle qu'en soit la raison entraînent la perte du bénéfice de la réduction d'impôt.

Cette réduction d'impôt s'applique aux contribuables fiscalement domiciliés en France et est prise en compte pour le calcul du plafonnement global de certains avantages fiscaux visés à l'article 200-0 A du CGI (10 000 €). Détails des conditions sur le site <http://www.icade-immobilier.com/informations-immobilier-neuf/investissement-locatif/defiscalisation-reductions-impots> ou auprès de nos conseillers commerciaux, dans nos espaces de vente.

Pour les opérations porteuses des offres :

Frais de notaire offerts : Offre portant exclusivement sur les émoluments notariés, les droits d'enregistrement et de publicité foncière et les débours, valable hors frais liés à l'emprunt et hors frais d'hypothèque, de caution, de règlement de copropriété, de privilège de prêteur de deniers et tout autre frais de garantie liés au financement de l'acquisition à la charge de l'acquéreur.

Remises de prix : Détails disponibles sur le site www.icade-immobilier.com ou auprès de nos conseillers commerciaux.

Pack Sérénité/Déco conseil : Rendez-vous avec une décoratrice d'intérieure et une proposition personnalisée avec une planche d'ambiance et code couleurs

Cartes cadeau IKEA : Les cartes cadeau sont valables uniquement auprès de l'enseigne IKEA.

Cuisine offerte : Détails disponibles sur le site www.icade-immobilier.com ou auprès de nos conseillers commerciaux.

Logements connectés et intelligents : Pour plus de confort, de sécurité et d'économies, les logements Icade accueillent toutes les envies d'objets connectés grâce à un accès immédiat à Internet en Très Haut Débit via la fibre optique installée dans l'immeuble*, l'internet de qualité dans les pièces à vivre et les chambres (prises RJ45) et un pack domotique inclus ou en option, selon la gamme de prestations de votre résidence.

**Conformément à l'article R 111-14 CCH. Connexion des logements sous réserve que la fibre soit déployée dans la rue et raccordée à l'immeuble, de la signature d'une convention entre le propriétaire ou le syndicat des copropriétaires de l'immeuble avec un opérateur de communications électroniques et de la souscription d'un abonnement par le consommateur.*

L'accession maîtrisée : Dispositif d'accession à la propriété qui permet à des ménages d'acquérir un logement à un prix inférieur à celui du marché. Le dispositif est conditionné à un certain nombre de critères qui sont variables selon les territoires et les villes. Détails du dispositif sur: <http://www.icade-immobilier.com/financer-achat-immo-neuf/financements-aides/accession-prix-maitrise>

TVA réduite à 5,5% : Certaines résidences étant située sur une zone faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine, les acquéreurs pourront bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5,5 %, sous réserve de respecter certaines conditions parmi lesquelles : ne pas dépasser un plafond de revenus (article 278 sexies I 11° du Code général des impôts) et acheter un logement neuf en zone ANRU destiné à être la résidence principale de l'acquéreur. Pour les livraisons intervenant à compter du 1^{er} janvier 2014, en cas de revente dans les 10 années qui suivent l'achat du bien, l'acquéreur pourrait être amené à rembourser le différentiel de TVA, entre le taux réduit et le taux normal ; le complément de TVA dû pouvant être diminué d'un dixième par année de détention à compter de la 1^{ère} année. Conditions et détails disponibles auprès de nos conseillers commerciaux ou sur le site <http://www.icade-immobilier.com/informations-immobilier-neuf/avantages-neuf/avantages-financiers/tva-reduite>

Détails et conditions de toutes les offres, pour chaque programme éligible, disponibles auprès de nos conseillers commerciaux.

Cookies et témoin de connexion

Icade respecte votre vie privée et la présente politique résume l'utilisation que nous faisons des cookies et autres technologies de suivi.

La présente politique en matière de cookies fait partie intégrante de notre Charte.

En continuant à naviguer sur notre site internet ou à l'utiliser, vous acceptez que nous puissions stocker et accéder à des cookies et autres technologies de suivi de la manière décrite dans la présente politique en matière de cookies infos sur : <https://www.icade-immobilier.com/politique-de-cookies>

Icade Promotion - Immeuble Open - 27, rue Camille Desmoulins - CS 10166 - 92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - SASU au capital de 29 683 456 euros - RCS Nanterre 784 606 576 - N°Orias 13003036 - IOBSP. Mandataire Non Exclusif - Carte T N°12384, Préfecture de Police de Paris. Illustrations non contractuelles. Crédits photos : © Getty images.

ICADE Promotion, en sa qualité de responsable de traitement, réalise des traitements de données à caractère personnel pour la gestion et le suivi de ses actions commerciales. Ce traitement est rendu nécessaire pour répondre à votre demande concernant votre recherche immobilière et est fondé sur l'intérêt légitime du responsable de traitement à réaliser des animations commerciales. Détails sur <https://www.icade-immobilier.com/charte-de-protection-des-donnees-personnelles>

Pour trouver toutes les informations relatives aux traitements de données à caractère personnel que nous effectuons, veuillez consulter notre Politique de Confidentialité <https://www.icade-immobilier.com/mentions-legales>

